

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20260103

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 28 Janvier à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 20/01/2026.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 60

Votants : 67 (dont 2 doubles voix et 5 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Révision du SCoT des Combrailles : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, depuis septembre 2024, le SMADC a lancé la révision du SCoT des Combrailles. Accompagné par un groupement de bureaux d'études (Urbicand, Biotope, AID, Negawatt, Soler-Couteaux.), le SMADC a dans un premier temps réalisé un diagnostic du territoire.

Ont été ensuite questionnés les constats et enjeux issus de ce diagnostic pour réaliser le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Le PAS est le document qui présente la vision politique des élus pour le territoire à un horizon de 20 ans.

Construire un tel document a demandé de nombreux temps de travail et d'échanges avec les élus du territoire et également les citoyens du territoire et personnes publiques associées (DDT, Département, Région, Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, PNR des Volcans d'Auvergne ...)

Pour tracer les grandes lignes de ce document un premier bloc de travail a eu lieu en avril/mai 2025. Entamé par le séminaire du 2 avril 2025 à Saint Eloy les Mines et poursuivi par une série d'ateliers territoriaux les 13 et 14 mai 2025 à Bromont-Lamothe, Saint Priest des Champs et Charbonnières les Vieilles, ce premier temps de travail a permis d'aboutir à la 1ère version du PAS.

Les membres du Comité de pilotage se sont réunis pour affiner certaines décisions et clarifier certains points le 16 juin avant une présentation des enjeux issus du diagnostic aux personnes publiques associées le 25 juin 2025 à Saint Pierre le Chastel.

La deuxième version du document a également été mise au travail au cours des ateliers citoyens qui ont été organisés entre le 25 juin et le 3 juillet 2025 à Saint Pierre le Chastel, Vitrac et La Cellette.

Les membres du Comité de pilotage se sont réunis une nouvelle fois le 6 juillet afin de prendre connaissance des retours des Personnes Publiques Associées (PPA) et des citoyens vis-à-vis du PAS et choisir les ajustements à réaliser.

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

~~En parallèle, les services du SMADC ont participé~~ à plusieurs manifestations afin de présenter une exposition explicative sur la démarche de révision du SCoT et engager des échanges (Festival des Possibles, foire de Giat...).

Les membres du comité de pilotage se sont réunis le 24 septembre pour préparer la version du document à mettre au débat lors du comité syndical du 29 octobre 2025.

Le débat et la proposition d'adoption du PAS était prévue lors du comité syndical du 29 octobre 2025. Ce calendrier cependant a dû être revu, du fait de la nécessité de consacrer une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) au diagnostic.

En effet, la DDT du Puy-de-Dôme a considéré que la réunion des PPA du 29 janvier 2025 consacrée au diagnostic avait examiné une version provisoire de ce diagnostic et que la version consolidée n'avait pas été présentée en réunion des PPA.

Aussi, la réunion des PPA prévue 20 octobre 2025, initialement consacrée au PAS, a été dédiée au diagnostic consolidé. Cette demande a décalé l'ensemble du calendrier initialement envisagé.

Lors du comité syndical du 29 octobre 2025 une présentation du PAS a été réalisée et des commentaires ont pu être faits pour apporter des modifications et affiner certaines propositions.

Par ailleurs la modification du calendrier nous a permis d'organiser une consultation des citoyens et des élus des Combrailles sur la 3ème version du PAS entre le 15 novembre et le 15 décembre. Une quinzaine de retours a été formulée. Le PAS a été ajusté en fonction de ces remarques. Une autre réunion des PPA a donc été organisée le 14 janvier 2026 afin d'examiner la dernière version du PAS qui vous sera présentée au cours de cette réunion du Comité Syndical.

La phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs ne débutera qu'après les élections municipales et un temps d'information et d'explication auprès des élus issus des élections municipales de mars 2026.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE : de créer un bi-pôle Saint-Gervais-d'Auvergne/Saint-Priest-des-Champs »

APPROUVE : le compte-rendu des débats joints à la présente délibération en annexe.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical, par 66 voix pour, 1 abstention,

CONSTATE : que le contenu du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été exposé;

PREND ACTE : de la tenue du débat sur les orientations des Projets d' Aménagement Stratégique (PAS) ;

MODIFIE : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en prenant en compte les remarques émises en séance, annexé

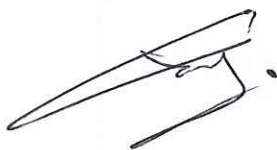
AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JANVIER 2026
A ST-GERVAIS-D'Auvergne
Liste des Présents

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE
 Reçu le 11/03/2026
 Publié le 11/03/2026

COMMUNES

DELEGUES PRESENTS

Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Bernard COULANDON
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Montfermy	Daniel CONDAT
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaurmur	Charles CARRIAS
Pouzol	Fabien AUGIER
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal-sur-Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint Maurice de Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Priest-des-Champs	Bernard FAVIER
Saint-Rémy-de-Blot	Michel AUBIGNAT
Servant	Sylvain DURIN
Teilhède	Olivier SURE
Teilhêt	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Jean-Louis RICHIN
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Youx	Olivier GLOWACKI
Yssac-la-Tourette	Alain FRADIER

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
063-256301375-20260128-DCS20260103-DE Reçu le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ARS Préfecture Charente-Maritime et Volcans Combrailles Sioule et Morge Pays de Saint-Eloy	Janette VIALETTE-GIRAUD Gérard VENEULT Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Ours	Grégory BONNET
	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Bromont-Lamothe
Bussièrès p/Pionsat (excusée)	Buxières-s/Montaigut (excusé)
Charbonnières-les-Vieilles (excusée)	Châteauneuf-les-Bains (excusée)
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Durmignat	Gimeaux (excusée)
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Cellette (excusée)
La Crouzille	La Goutelle (excusée)
Le Quartier (excusée)	Loubeyrat
Manzat	Menat (excusée)
Messeix	Miremont
Montcel (excusée)	Moureuille (excusée)
Neuf-Eglise	Pontgibaud (excusée)
Saint-Angel (excusé)	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy les Mines	Saint-Etienne-des-Champs
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner	Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Sauret-Besserve (excusés)
Saint-Sulpice	Sauvagnat (excusé – POUVOIR)
Savennes (excusée)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé)
Voingt (excusé)	

Communautés de communes :

Monsieur Frédéric SABY, excusé - **POUVOIR**
Madame Yannick BONY, excusée – **POUVOIR**
Monsieur Sébastien GUILLOT, excusé – **POUVOIR**
Monsieur Julien PERRIN, excusé – **POUVOIR**

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Georges-de-Mons
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

SCOT des Combrailles

Phase 2- Comité syndical

28 janvier 2026

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE
Révisé le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

Objectifs :

- Présenter les grandes orientations pour les 20 ans à venir, à partir de la v5 rédigée du PAS ;
- Débattre du PAS

Déroulé de la réunion :

La v5 rédigée du PAS est présentée aux membres du conseil syndical, orientations par orientations. Des temps d'échanges et de questions sont mis en place à la fin de chaque chapitre, et sont résumés ci-dessous, ainsi que les réponses apportées.

Chapitre 1 : valoriser les leviers d'un développement territorial ajusté selon les contextes locaux :**1.1 – Un aménagement du territoire équilibré et sobre**

- Le dynamisme de la commune de Saint-Priest-des-Champs ne justifierait-il pas que celle-ci apparaissent dans l'armature territoriale en tant que bourg relais ?
> *L'armature territoriale a été travaillée à partir de matrices puis au cours de plusieurs réunions, en fonction d'équilibre territoriaux locaux pour avoir une cohérence globale, les choix ne méritent pas forcément d'être modifiés.*

- D'autres communes du territoire présentent des caractéristiques similaires, mais il ne serait pas pertinent de les ajouter donc pourquoi Saint-Priest-des-Champs ?
> *La position dans l'armature territoriale dépend également du rôle de centralité joué par la commune dans son territoire.*

- Tout de même Saint-Priest-des-Champs travaille avec des bailleurs sociaux pour de nouveaux logements, de nouveaux commerces sont en train d'ouvrir, etc. Il est vraiment important que Saint-Priest soit un bourg relais ?
> *La situation de Saint Priest des Champs, entre Pontaumur et Saint-Gervais d'Auvergne pourrait faire d'elle un relais, mais elle est justement proche de ces deux centralités. Cependant il serait possible de lier Saint Priest et Saint Gervais pour préserver un développement cohérent de cette partie du territoire.*

*Proposition de créer un bi-pôle Saint-Gervais-d'Auvergne/Saint-Priest-des-Champs »
Proposition acceptée à l'unanimité.*

- Pourquoi la commune de Youx n'est-elle pas non plus dans l'armature territoriale ?
> *La position dans l'armature territoriale dépend également de l'importance de la commune dans son territoire. Saint-Eloy-les-Mines est limitrophe de Youx et constitue la centralité dans cette partie des Combrailles.*

1.2 – Un développement économique basé sur les atouts et les savoir-faire locaux

pas de commentaires/questions

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE
Reçu le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026

1.3 – Définition des perspectives démographiques

pas de commentaires/questions

1.4 – Une stratégie résidentielle adaptée aux besoins et aux évolutions des ménages

- Comment les scénarios ont-ils été construits, ne semblent-ils pas pessimistes du point de vue démographie ?

> Les scénarios ont été construits à partir du travail réalisé lors des ateliers de mai 2025 et des données à disposition comme celle de l'INSEE. Ils ont, par la suite, été retravaillés en COPIL car les premières propositions issues des modèles du bureau d'études ne semblaient pas assez ambitieuses. Il est important de regarder l'évolution démographique à la lumière du vieillissement de la population et du solde naturel en baisse. Le vieillissement de population induit un solde naturel très défavorable, aussi, le maintien voire une légère croissance de la population impliquera l'accueil de nouvelle population de manière forte et affirmée. Pour rappel, le slogan « Cap 6000 » initié avec le SCoT arrêté en 2010, était la traduction de la volonté d'accueillir 6 000 nouveaux habitants afin de compenser la perte due au solde naturel et donc de maintenir le niveau global du nombre d'habitants.

- Attention aux scénarios trop ambitieux, dans le cadre d'élaboration de PLU on constate des discussions compliquées avec les services de l'Etat, il convient de ne pas prendre de risque de voir tomber juridiquement le document.

> Les rapports avec les différentes personnes publiques associées sont bons et le travail que nous vous présentons a déjà été travaillé avec elles plusieurs fois.

Chapitre 2 : préserver le socle naturel, les acquis et les atouts du territoire :**2.1 – Protection du patrimoine naturel**

pas de commentaires/questions

2.2 – Une politique d'aménagement du territoire résiliente

pas de commentaires/questions

2.3 – Préservation des ressources naturelles

pas de commentaires/questions

2.4 – Mise en valeur des qualités paysagères, patrimoniales et urbaines

pas de commentaires/questions

2.5 – Promotion de l'activité touristique

pas de commentaires/questions

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260103-DE

Reçu le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

2.6 – Maintien d'une activité agricole et sylvicole viable et durable

pas de commentaires/questions

Chapitre 3 : optimiser le fonctionnement et la structure du territoire :

3.1 – Des besoins en déplacements minimisés et une pluralité de modes de déplacement

pas de commentaires/questions

3.2 – Un maillage d'équipements et de services consolidés et accessibles

pas de commentaires/questions

3.3 – Une offre commerciale diversifiée

pas de commentaires/questions

3.4 – Une transition énergétique engagée

- L'objectif de 70% d'autonomie énergétique ne pourra être atteint que grâce à l'électrification et pour cela les réseaux du territoire doivent être au niveau.
> Nous pouvons proposer d'ajuster le texte ainsi : « ... grâce à la valorisation des énergies renouvelables locales et l'adaptation des réseaux »
Proposition acceptée à l'unanimité.

- Quelle est la position du document sur l'influence du développement des énergies renouvelables sur l'agriculture (Agrivoltaïsme, Méthaniseur) ?
> Renvoi à la section 3.4.3 qui précise l'intention de donner un cadre au développement de ces énergies en veillant à la protection des paysages et des ressources du territoire (le foncier, agricole notamment, est mentionné et considéré comme une ressource)

Remarques générales

- Salue la qualité du travail mais regrette la faible mention du mot culture dans le document.

> Il est vrai que la culture n'a pas une section dédiée car elle apparaît dans différentes sections, celle dédiée au développement économique (1.2), celle dédiée au tourisme (2.5) et principalement dans celle traitant des équipements et services (3.2).